

Direction**Prométerre**

Avenue des Jordils 1
Case postale 1080
1001 Lausanne
www.prometerre.ch

Prométerre Direction - Jordils 1 - CP 1080 - CH 1001 Lausanne

Département fédéral de l'environnement, des
transports, de l'énergie et de la communication
Monsieur le Conseiller fédéral Albert Rösti
Chef du Département
Palais fédéral Nord
3003 Bern

Lausanne, le 1^{er} mai 2025

**Révision de l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim) –
annexe sur les produits biocides**

Monsieur le Conseiller fédéral,

Représentant les agricultrices et les agriculteurs du Canton de Vaud, l'association Prométerre a l'avantage de prendre part à la procédure de consultation sur le projet de modifications cité en titre en vous transmettant sa prise de position.

Nous exprimons notre plein soutien à la révision de l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, qui vise à permettre aux cantons d'autoriser l'usage de produits biocides en forêt pour lutter contre les arthropodes et les microorganismes représentant un danger pour les êtres humains, les animaux de rente ou l'environnement. Le principal enjeu de cette consultation – la lutte contre le frelon asiatique – nous préoccupe tout particulièrement.

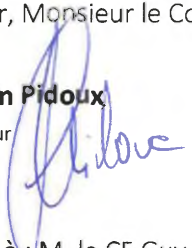
Dans le canton de Vaud, cette espèce invasive connaît une progression alarmante. Alors que seuls quatre nids avaient été recensés en 2022, ce nombre est passé à quarante en 2023 et a dépassé la centaine en 2024. Cette évolution souligne l'urgence d'agir et la nécessité de doter les cantons des moyens adéquats pour contenir cette menace. La révision proposée constitue un levier important pour permettre une intervention efficace sur le terrain, en particulier en forêt. Elle offrira également un soutien concret aux apiculteurs, en première ligne face aux ravages causés par le frelon asiatique sur les colonies d'abeilles.

Nous espérons qu'à l'avenir le Conseil fédéral fera preuve d'autant de réactivité pour mettre en place des solutions dérogatoires efficaces face à d'autres ravageurs, nuisibles ou invasifs (corvidés, scarabées japonais, cicadelles, cynips du châtaignier, etc.) ayant des conséquences néfastes sur la production agricole.

En vous remerciant de prendre en compte l'analyse qui précède, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de nos respectueuses salutations.

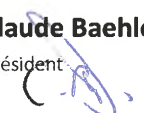
Martin Pidoux

Directeur



Claude Baehler

Président



Copie à : M. le CF Guy Parmelin, chef du DEFR